

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
03/03/2022

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 7
Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 8

Date Affichage
03/03/2022

Séance du 10 Mars 2022

L'an deux mille vingt deux et un dix mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M, CORREIA J., DOMINGO J., LAUBRAY. J, V. PICHEYRE, VAILLS S,

Absents excusés : PUJOL D., BADIE F, MIRAN P.

Procurations : DABOUIS N procuration à PICHEYRE V

Objet de la Délibération

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'ACQUISITION D'ENGINS DE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des engins de déneigement et le projet présenté pour continuer à assurer la mission de service public au niveau du déneigement des voiries communales et permettre ainsi la circulation des administrés et des secours.

Ce projet consiste à l'achat d'un nouveau tracteur qui sera utilisé en remplacement d'un engin vétuste qui ne fonctionne plus (Fastrac). L'acquisition d'un nouvel engin est obligatoire pour que la commune puisse réaliser les opérations de déneigement correctement. Ce tracteur pourra être utilisé pour d'autres tâches en dehors des périodes hivernales. Il sera équipé d'une étrave triaxiale.

De plus, l'acquisition d'une nouvelle étrave pour le tracteur CLAAS qui est utilisé pour les opérations de déneigement sur les grands axes est nécessaire car elle est très usée et malgré les différentes soudures pour réparation elle ne pourra plus être utilisée pour l'hiver prochain.

Pour l'exercice 2022, il est proposé d'acquérir des engins de déneigement pour un montant total de 97 500 € HT. Ce montant n'est qu'un estimatif réalisé sur la base des devis des entreprises XAMBILI et VILLETON. Un marché public sera lancé pour le choix de l'entreprise.

Ce dossier fait partie des investissements lourds à porter par la commune mais indispensable à sa mission de service public.

Il est prévu que ces engins soient acquis en octobre 2022 afin qu'ils soient opérationnels pour la saison hivernale 2022 - 2023.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Etrave triaxiale pour tracteur CLAAS	24 940.00 €	Autofinancement (20%)	19 500.00 €
Tracteur FERRARI	55 680.00 €		
Etrave pour tracteur FERRARI	16 880.00 €		
		Etat (80%)	78 000.00 €
TOTAL	97 500.00 €	TOTAL	97 500.00 €

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

VU les devis présentés par les entreprises XAMBILI et VILLETON, ainsi que le plan de financement présenté ;

CONSIDÉRANT que la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, en vertu des textes précités ;

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

ADOPTE le plan de financement du projet d'acquisition des engins de déneigement, tels qu'exposés ci-dessus,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.
 A Formiguères, le 10 mars 2022

Le Maire,
 PETITQUEUX Philippe.

